

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Information et Presse

Berne, le 1er décembre 1972

Déclaration liminaire de l'Ambassadeur de Suisse
S.F. Campiche aux consultations préliminaires
d'Helsinki, le 1er décembre 1972

"Monsieur le Président et chers collègues,

Permettez-moi de remercier avant tout la Finlande de sa généreuse hospitalité et la féliciter de la manière parfaite dont elle a organisé notre consultation. Tâche technique difficile dont les autorités finlandaises ont su s'acquitter avec efficacité. Je tiens aussi à renouveler mes félicitations à Son Excellence le Président Töttermann, qui a su montrer au cours des premiers jours de nos travaux combien nous avons eu raison de faire confiance en ses hautes qualités.

Ma déclaration sera fort courte. Elle sera courte, principalement, parce que nous estimons que ce n'est pas le moment, pour moi, de traiter les grands problèmes que devrait aborder, à un plus haut niveau, la Conférence, si celle-ci se matérialise. Elle sera courte également car je ne reviendrai pas sur les points qui sont déjà acquis, ayant fait l'objet de décisions par consensus. Elle sera courte enfin parce que je me réserve d'aborder plus tard, point par point, les questions que nous devons traiter à ce stade de la consultation.

L'importance de notre réunion n'échappe à personne: Le seul fait que ce soit pour la première fois que presque tous les pays européens, avec nos amis du Canada et des Etats-Unis, soient réunis autour de la même table est en soi significatif. Cela peut ouvrir des perspectives nouvelles.

- 2 -

La Suisse, en acceptant de participer à cette consultation, suivra la ligne de conduite suivante:

Elle estime que cette consultation n'a qu'un caractère explicatoire. En effet, elle est le moyen de déterminer si les conditions pour la convocation d'une conférence sont réunies.

Pour ce faire, notre réunion doit - et c'est là sa tâche la plus importante et la plus difficile - établir un projet d'ordre du jour pour la grande Conférence, projet à la fois précis, explicite, tout en évitant d'entrer dans le fond des problèmes que seul mon ministre, à la Conférence, sera habilité à trancher.

Dans cette optique, nous insisterons pour que le projet que nous présenterons, celui d'un système de règlement pacifique des différends, soit spécifiquement inscrit à l'ordre du jour au chapitre "sécurité" de la Conférence. Nous avons été heureux de noter à ce sujet lors de nos contacts bilatéraux, qui ont précédé cette consultation, l'intérêt qu'il a suscité, voire les appuis qu'il a reçus. Nous tenons à ce projet, car il obéit au principe fondamental de notre politique, celui de la primauté du droit dans les relations internationales.

Nous aborderons cette consultation animés de l'idéal de liberté, qui a toujours été un des fondements de notre vie nationale, mais aussi dans un esprit réaliste: j'entends par réalisme que nous veillerons à ce que nos débats se dirigent non pas vers des abstractions mais vers des réalisations constructives, pratiques, constituant un progrès concret vers les buts recherchés.

Car la détente ne se fonde pas sur des mots, elle se fonde sur des faits, sans quoi elle ne peut être qu'illusoire et exploitée à des fins contraires à son esprit.

./.

- 3 -

Pour la Suisse, la détente ne doit pas rester seulement chose des gouvernements. Elle doit également être sentie au niveau des hommes, ce qui nous incitera à soutenir toute initiative en vue d'établir des mécanismes de nature à favoriser les contacts humains qui visent à une meilleure connaissance et compréhension réciproques.

A notre sens, il est en outre difficilement concevable que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et celle sur la réduction équilibrée et mutuelle des forces puissent s'ignorer, car pour la Suisse, la sécurité politique et la sécurité militaire ont un caractère indivisible.

Enfin, nous estimons qu'il est sage de ne pas perdre de vue l'interdépendance étroite qui existe entre sécurité régionale et sécurité mondiale."

* * *